



Groupe de négociation de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI)

COMPTE RENDU SUCCINCT

Réunion des 26-28 septembre 1995

**GROUPE DE NEGOCIATION DE
L'ACCORD MULTILATERAL SUR L'INVESTISSEMENT**

COMPTE RENDU SUCCINCT

26-27 septembre 1995

1. Election du bureau

Le Groupe de négociation élit à sa présidence M. F.A. Engering, Directeur général des relations étrangères et économiques au ministère de l'Economie des Pays-Bas, et élit également deux vice-présidents, M. A.P. Larson, Secrétaire adjoint aux Affaires économiques et commerciales au Département d'Etat américain, et M. A. Saiki, Directeur de la Division de l'OCDE au Bureau des Affaires économiques du Ministère japonais des affaires étrangères.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe de négociation adopte l'ordre du jour [DAFFE/MAI/A(95)1/REV1].

3. Organisation des travaux

Le Groupe de négociation organise un débat concernant l'organisation des travaux pour le déroulement des négociations sur la base des contributions des pays Membres [DAFFE/MAI/RD(95)1 et ADD1, 2 et 3] et des notes à l'Ordre du jour DAFFE/MAI/A(95)1/REV1.

a) Procédures de travail

Le Groupe de négociation a décidé que les procédures de travail seraient souples et réagiraient à la dynamique des négociations. Le Groupe de négociation sera le forum des négociations et l'organe de prise de décision. Il pourrait créer des groupes de rédaction ou des groupes de travail comprenant des experts techniques pour fournir une aide éventuelle. Ces groupes, ouverts à tous les participants au Groupe de négociation, seront créés pour de brèves périodes dans l'objectif de mener à bien des tâches spécifiques. Le Groupe de négociation remettra des questions aux experts lorsqu'il estimera que certains sujets sont prêts pour la rédaction de textes ou pour d'autres objectifs. Les rapports seront ensuite soumis au Groupe de négociation pour discussion et décision.

b) Méthodes de travail

Les délégués notent que le Groupe de négociation et toute organe subsidiaire suivront les méthodes de travail (interprétation simultanée, traduction des documents, distribution via OLIS etc.) qui s'appliquent à tous les organes de l'OCDE.

c) Rapports au Conseil

Le Groupe de négociation préparera des rapports écrits aux réunions du Conseil au niveau des ministres en 1996 et en 1997. Le Président ou un vice-président du Groupe des négociations se tient prêt à effectuer des rapports oraux périodiques au Conseil au niveau des représentants permanents.

d) Relations avec le CIME/CMIT

Le Groupe de négociation prend note des travaux préparatoires importants menés à bien par les pays Membres et par le CMIT et le CIME, et convient de tirer parti de cette expertise autant que possible. Le Groupe confirme sa relation au CIME/CMIT telle qu'elle est définie dans le rapport du Comité au Conseil [C(95)136, paragraphe 5].

e) Fréquence et durée des réunions

Le Groupe convient de se réunir tous les six semaines en principe. Les Groupes de rédaction et les Groupes de travail se réuniront la même semaine que le Groupe de négociation, mais pourront avoir besoin d'organiser des réunions supplémentaires. De nombreuses délégations expriment leur désir d'éviter des réunions simultanées des groupes de travail ou de rédaction et du Groupe de négociation.

f) Observateurs

Le Groupe de négociation décide d'inviter l'OMC en qualité d'observateur permanent.

D'autres organisations internationales qui ont exprimé un intérêt pour le statut d'observateur, telles que le Traité relatif à la Charte de l'Energie, le FMI, le Groupe de la Banque mondiale (AMGI, CIRDI ...) pourraient être conviées sur une base ad hoc et dès lors que le Groupe de négociation estimera que ces organismes pourraient faire une contribution particulière aux thèmes sous examen. Le Groupe de négociation pourra cependant décider de tenir une réunion sans la présence d'observateurs dès lors qu'il l'estime opportun.

g) Consultations

Le Groupe de consultation convient que CIME/CMIT servira de forum principal pour les consultations sur l'AMI avec les autres comités de l'OCDE, avec le BIAC et le TUAC et d'autres organisations non gouvernementales. Le Bureau pourra cependant décider d'établir des contacts informels avec le BIAC et le TUAC s'il l'estime opportun.

Les informations sur les progrès des négociations destinées aux non membres qui sont en voie d'adhésion à l'OCDE (les PPT et la Corée) continueront à être fournies par le CIME/CMIT. Ces comités sont donc encouragés à s'arranger avec le Conseil pour inviter ces pays à participer à toute discussion du Comité concernant l'AMI.

Pour les autres pays non membres, les contacts seront assurés par le CIME/CMIT par le biais de ses activités externes, telles que les ateliers avec les EDNM, le Groupe consultatif sur l'investissement et le Forum sur les économies de marché émergentes. Les fonctionnaires du Groupe de négociation pourront participer à ces activités.

4. Liste des questions de fond

Le Groupe de négociation note que la liste des questions de fond [DAFFE/MAI(95)1] est une liste indicative. Elle ne limite pas l'approche conceptuelle que les délégations pourraient souhaiter adopter pour traiter certaines questions lors des négociations.

Les délégués conviennent que certaines questions concernant la portée et les définitions, le traitement d'un investisseur et d'un investissement, la fiscalité, la protection de l'investissement et le règlement des conflits feront tout d'abord l'objet d'une discussion au sein du Groupe de négociation. Ils adoptent un programme de travail qui tient compte de l'ordre dans lequel le Groupe se penchera sur ces questions (voir les projets d'ordre du jour pour octobre et décembre 1995, annexes 1 et 2). Un déjeuner sera organisé lors de la réunion de décembre pour les chefs de délégation de l'AMI ,afin d'évoquer l'application de l'AMI aux différents niveaux d'administration et aux organisations d'intégration économique régionale.

Le Groupe de négociation a créé un Groupe de rédaction sur des thèmes particuliers concernant la protection de l'investissement qui sera présidé par M. Jérôme Haas (France), et qui sera chargé de préparer les dispositions spécifiques en matière de protection de l'investissement (cf le mandat du groupe à l'annexe 3). Le Groupe de rédaction fera rapport au Groupe de négociation en décembre.

Le Groupe de négociation convient que ses prochains débats s'appuieront sur les notes préparées par le Président et sur les notes fournies par les délégations qui souhaitent faire des contributions écrites. Le Secrétariat préparera des notes de référence en procédant à une compilation des articles existant dans les accords internationaux sur l'investissement, comme proposé lors de la réunion préparatoire du Groupe de négociation qui s'est tenue le 29 juin 1995 [DAFFE/INV/IME(95)35].

5. Autres questions

Voir les dates des prochaines réunions, annexe 4.

ANNEXE 1

ORDRE DU JOUR REVISE DU GROUPE DE NEGOCIATION DE L'AMI POUR LES 24 ET 26 OCTOBRE 1995

1. Définition et portée
 - a. Définition de l'investisseur
 - b. Définition de l'investissement, notamment de la propriété intellectuelle
2. Traitement des investisseurs et des investissements (avant/après établissement)
 - a. Traitement national
 - b. Non-discrimination/NPF
 - c. Statu quo
 - d. Démantèlement
 - e. Transparence
 - f. Exceptions générales
 - g. Réserves
 - h. Dérogations temporaires
3. Fiscalité

Rapport sur la réunion du CIME/CMIT du 18 octobre 1995
4. Prochaines étapes
 - a. Ordre du jour de la réunion de décembre du Groupe de négociation
 - b. Communication éventuelle de questions à traiter par des groupes de travail ou de rédaction

ANNEXE 2

PROJET D'ORDRE DU JOUR REVISE DU GROUPE DE NEGOCIATION SUR L'AMI 4 AU 8 DECEMBRE 1995*

1. Portée de l'accord
Champ d'application territoriale
2. Questions spécifiques
 - a. Personnel clé
3. Protection de l'investissement
 - a. Rapport du Groupe de rédaction
 - b. Protection des droits des investisseurs découlant des autres accords
4. Règlement des conflits
 - a. Consultation et conciliation
 - b. Etat à Etat
 - c. Investisseur à Etat
5. Prochaines étapes

* Le Groupe de négociation se réunira les 7 et 8 décembre. La réunion du Groupe de négociation peut être précédée par des réunions des groupes de travail.

ANNEXE 3

MANDAT DU GROUPE DE REDACTION SUR "CERTAINS SUJETS RELATIFS A LA PROTECTION DES INVESTISSEMENTS"

1. Le Groupe de rédaction, auquel peuvent participer toutes les délégations, est chargé de rédiger les dispositions spécifiques en matière de protection de l'investissement qui seront incluses dans l'AMI.
2. Sujets
 - Norme générale de traitement
 - Expropriation
 - Compensation
 - Transfert de fonds
 - Protection contre les différends
 - Subrogation
3. Le Groupe soumettra des propositions de textes au Groupe de négociation lors de sa session du mois de décembre 1995.
4. Le Groupe cessera d'exister après son rapport au Groupe de négociation, à moins que le Groupe de négociation n'en décide autrement.

ANNEXE 4

DATES DES PROCHAINES REUNIONS

OCTOBRE 1995

23-24 (matin) Groupe de rédaction sur des thèmes spécifiques concernant la protection de l'investissement

24 (après-midi) -
26 (matin) Groupe de négociation

26 (après-midi)
- 27 Groupe de rédaction sur des thèmes spécifiques concernant la protection de l'environnement

NOVEMBRE 1995

Dates à préciser ultérieurement Groupe de rédaction sur des thèmes spécifiques concernant la protection de l'investissement

DECEMBRE 1995

4 - 6 Groupe de travail/Groupe de rédaction

7 - 8 Groupe de négociation

DATES PRESUMÉES POUR 1996

29 janvier - 2 février

11-15 mars

15-19 avril

17-21 juin

9-13 septembre

21-25 octobre

9-13 décembre